

Fiche Action n°4

« Assurer une fonction ressources polyhandicap dans chaque région »

Si le développement quantitatif ou qualitatif de l'offre spécialisée est nécessaire, la diversification des modes d'accompagnement et l'impératif de proximité impliquent l'intervention croissante des structures et professionnels plus généralistes. Compte tenu de la spécificité du polyhandicap il est nécessaire, pour garantir la qualité de l'accompagnement, d'identifier et de fédérer à l'échelle régionale ou infra-régionale, de l'expertise existante en matière d'accompagnement du polyhandicap.

Les ressources existantes sont variables et doivent pouvoir associer, en fonction des territoires, les différentes offres d'accompagnement des personnes polyhandicapées, y compris en matière de soins spécialisés, ainsi que des représentants des personnes elles-mêmes et de leurs familles.

Objectifs de la mesure

- Soutenir les accompagnants de proximité et les aidants, notamment au domicile, par un appui des ressources sur le polyhandicap (établissement ressource) alliant une réponse coopérative et collégiale avec les aidants
- Faire monter en compétence les professionnels et les structures médico-sociales et sanitaires sur le polyhandicap en intégrant la pédagogie doute, le questionnement éthique et la nécessaire coopération.
- Encourager les savoirs partagés des familles et professionnels sur le polyhandicap.
- Diffuser de l'information sur les personnes polyhandicapées afin de favoriser leur l'inclusion dans la cité.

Description de la mesure

Action 1 : Identifier et fédérer en région des expertises existantes sur le polyhandicap dans les secteurs médico-sociaux et des acteurs sanitaires (ex : SSR spécialisés) avec celles des proches aidants en leur reconnaissant « une fonction ressources » afin de les mettre à disposition des acteurs de proximité dans les différents secteurs qui sont amenés à intervenir auprès des personnes polyhandicapées, des MDPH et des acteurs de la cité.

Missions pressenties :

- ✓ Diffuser l'information et les outils dans le domaine de l'accompagnement
 - Mettre en place et animer une veille documentaire sur les spécificités du polyhandicap, de l'accompagnement, de l'organisation de l'offre de services, ... ;
 - Informer pour un accès à la citoyenneté (loisirs, cultures, vacances ...) ;
 - Faire connaître les démarches et les outils adaptés : évaluation des besoins, expression et communication adaptée, aides techniques, repérage de la douleur,.... ;
 - Diffuser l'information auprès de tous ;
 - Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques
- ✓ Développer les compétences des acteurs (structures, professionnels, proches aidants), dispenser la formation et appuyer les équipes pour des situations particulièrement complexes de polyhandicap ;
- ✓ Développer, animer et dynamiser les acteurs en réseaux incluant les SAAD ;

- ✓ Contribuer au soutien de l'entourage des personnes polyhandicapées et à la prise en compte de leur expertise par les lieux d'accompagnements ;
- ✓ Participer à des évaluations, études visant à mieux connaître les personnes polyhandicapées sur le territoire et notamment, repérer et servir les personnes « perdues de vue » à partir du travail en réseau.

Mettre à disposition des structures qui assurent cette fonction-ressources les moyens nécessaires à sa réalisation

Opérateurs

Action : Ministère des affaires sociales et de la santé (DGCS)/CNSA

Partenaires : CNSA, ARS, associations de personnes polyhandicapées et de leurs familles, ANESM, Handéo, centre de ressources multihandicap ou associations ressources sur le polyhandicap, gestionnaires d'ESMS accueillant des personnes polyhandicapées.

Financement

Une partie du budget de 180M€ dédiée sur 5 ans à l'évolution de l'offre médico-sociale, une enveloppe à flécher dans chaque région à l'issu des travaux nationaux de cadrage dans le cadre de la dernière tranche de notification des crédits

Calendrier

2017 : Groupe de travail afin de définir les attendus d'une fonction ressources sur le polyhandicap en région et la méthodologie à privilégier afin d'en définir les critères, la reconnaissance à la fois fonctionnelle et financière.

2017- S1 2018 : Elaboration du cahier des charges définissant les critères « ressources » et le financement sur la base de la méthodologie retenue et d'expérimentation sur 1 ou 2 régions.

S2 2018 -2019 : Mise en place de la fonction ressource dans les régions.

Eléments de suivi (indicateurs de process)

Elaboration du cadre et de la méthodologie pour identifier et reconnaître cette fonction ressources polyhandicap.

Rédaction du cahier des charges permettant de définir des critères « ressources » sur la base de la méthodologie retenue et expérimentation.

Processus d'identification en région et financement.

Eléments de résultat (indicateurs de résultats)

Identification dans les régions métropolitaines et outre-mer de la fonction ressources polyhandicap

Activités de ce pôle ressource

Satisfaction des proches aidants